

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI SAINT PATRICK TOUR

Le Tournoi se déroulera le 17 mars 2018 à la salle Omnisports de la Plaine Achille à St Etienne (Parc François Mitterrand, 31 Rue Raymond Sommet, Boulevard Jules Janin, 42000 Saint-Étienne)

- 1- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, sous la responsabilité des juges arbitres, Laurence Urbaniak et son adjoint Florence Cerdon.
- 2- Le tournoi est autorisé par la ligue AURA de badminton. **Numéro d'autorisation en attente.**
- 3- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- 4- Le présent tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD, ayant une licence valide, au niveau national de NC à R4 en catégorie Senior ou Vétéran.
- 5- Les joueurs pourront s'inscrire en double homme ou double dame le samedi 17 mars.
- 6- Tous les tableaux se joueront en poule dans la mesure du possible. Des modifications pourront intervenir en fonction du nombre d'inscrits dans les différents tableaux.
- 7- Dans la mesure du possible, il y aura deux sortants par poule dans chaque tableau. Afin de ne pas dépasser les 8 matchs/jour/joueur, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie.
- 8- Les organisateurs en accord avec les Juge-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Ceci en regroupant, si besoin, les séries dans un même tableau ou en annulant un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- 9- Le nombre de participants est fixé à **250 par jour**. En cas de surnombre, les règles suivantes seront observées. Priorités aux inscriptions accompagnées de leur règlement, classées en fonction de la date d'envoi.
- 10- La date limite d'inscription est fixée au **4 mars 2018**. Les inscriptions devront être envoyées à l'adresse mail suivante : tournoi.doubles.emba@gmail.com gérés par Bernon Grégoire.
- 11- Les droits d'inscriptions s'élèvent à 14€ pour la participation. Les chèques seront libellés à l'ordre de : EMBA. Le règlement doit nous être parvenu avant le 10 mars 2017. Il doit être envoyé à l'adresse suivante : Grégoire Bernon 7 rue Jules Vallès 42100 Saint Etienne.
- 12- Les têtes de séries seront désignées au CPPH, pris en compte le jour de la constitution des tableaux, le samedi 10 Mars 2018, par les organisateurs et le juge arbitre.
- 13- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle

Babolat 4 pour les R, D, P et NC

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc...)
- 14- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel aux juges arbitres, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

- 15- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 16- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance (sans que les joueurs ne soient explicitement avertis).
- 17- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs, ainsi qu'aux entraîneurs (2 max. par joueur). Des chaises pour les coachs seront prévues derrière chaque terrain. Le coaching possible pendant le match (entre les points, à 11 et à la fin de chaque set).
- 18- Tout joueur devra dès son arrivée se faire pointer à la table de marque et présenter sa licence en cours de validité.
- 19- Les joueurs sont tenus de retirer et de rapporter la feuille de match à la table de marque sans perdre de temps.
- 20- Sur le terrain, le temps d'échauffement est de 3 minutes (test des volants compris) mais ne peut dépasser 5 min après l'appel sur le terrain.
- 21- Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- 22- En jeu, tout volant touchant l'infrastructure fixe ou mobile du gymnase est considéré faute.

Au service, tout volant touchant une infrastructure mobile (filin) sera considéré comme « let » et devra être à nouveau engagé mais deux fois maximum. La troisième fois il sera considéré comme faute.

Au service, tout volant touchant une infrastructure fixe sera considéré comme faute.
- 23- Tout joueur devant s'absenter durant la compétition devra en référer aux juges arbitres et à la table de marque et obtenir l'accord de ces derniers.
- 24- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer aux juges arbitres avant son premier match du tournoi.
- 25- Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi.
- 26- Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après la date de tirage au sort (voir article « 17 ; forfait » du RGC et le règlement des forfaits de la FFBad). En cas de forfait, il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation (si le comité d'organisation n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi : les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés) et justifiera soit par écrit auprès de la ligue AURA (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton - 37, route du Vercors - 38500 St Cassien), soit par mail : à sophie.bluy@badminton-aura.org , au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition.

Pour les doubles, son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du

possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la série concernée.

27- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

28- Toute contestation devra être présentée aux juges arbitres ET aux organisateurs du tournoi.

29- Toute participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement. Les juges arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

JA Principal Laurence Urbaniak

JA Adjointe : Florence Cerdon